

## **BOOK REVIEWS**

### **LIVRES NOUVEAUX**

*Commentary on the British North America Act*, par W.H. McConnell, Toronto: MacMillan of Canada, 1977. Pp.viii, 469. (\$24.95)

Publier ces présentes années au Canada un ouvrage qui se présente comme un commentaire article par article et dans l'ordre de la Constitution du pays n'est point, on en conviendra aisément je pense, un genre d'entreprise de nature à soulever spontanément beaucoup d'enthousiasme chez le lecteur-juriste. Pareille présentation a en effet quelque chose d'élémentaire et de suranné, en sorte que ce n'est pas sans quelque préjugé que le critique commence sa lecture, d'autant qu'en l'occurrence le texte commenté contient de nombreux articles périmés. On craint la lourdeur, la redite, l'analyse superficielle.

C'est pourtant à cette tâche que s'est appliqué le professeur McConnell, et l'on peut dire que, compte tenu des limitations et contraintes inhérentes à la méthode choisie, il a réalisé un ouvrage d'une bonne tenue, où le spécialiste apprendra évidemment peu de choses mais qui n'en contient pas moins de nombreuses informations susceptibles de mieux faire connaître le système constitutionnel canadien.

Le titre même de l'ouvrage, dépourvu de prétention, autorisait beaucoup de souplesse quant à la nature des commentaires fournis, qui dans la plupart des cas sont de caractère historique, dans d'autres d'orientation plus jurisprudentielle, surtout pour les articles 91 et 92 de *l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867* (30-31 Vict., c.3 (U.K.)), et qui contiennent souvent d'intéressantes et assez larges références aux systèmes constitutionnels de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. On ne saurait évidemment faire grief à l'auteur du caractère assez général et jamais exhaustif de ses analyses, puisqu'il ne pouvait en aller autrement vu l'ampleur de son propos. Dans de rares cas toutefois le commentaire, tant il est léger, fait sourire, comme quand, en référence aux compétences fédérales sur le recensement, la statistique, la monnaie et les poids et mesures, article 91:6, 14 et 17 de l'Acte, on nous sert quelques données du type de celles d'un annuaire gouvernemental sur la croissance démographique du pays, les unités monétaires et les mystères du système métrique. Quant aux références on aurait aimé, sans, redisons-le, réclamer d'aucune façon l'exhaustivité, qu'au lieu de quelques indications éparées à travers l'ouvrage, l'auteur cite à la fin de

son commentaire sur chaque article s'y prêtant la ou les études les plus classiques sur la question étudiée. L'ouvrage est en effet fort utile au plan de l'information. Avec quelques indications bibliographiques bien choisies et présentées plus systématiquement, il l'aurait été encore davantage, surtout si, à l'exemple de ses commentaires qui sont à la fois juridiques et historiques, l'auteur avait inclus quelques références au droit et à l'histoire.

A titre d'exemples de commentaires particulièrement intéressants et bien menés, notons ceux faits en marge du préambule de l'Acte qui contiennent une bonne synthèse du développement du parlementarisme anglais; de même que ceux en marge des articles 9 et suivants, sur le pouvoir exécutif; de l'article 51, sur le système de représentation aux Communes; de l'article 58, sur le statut du lieutenant-gouverneur; de l'article 91, sur les pouvoirs généraux du Parlement; de l'article 94, sur l'uniformisation des lois provinciales; de l'article 132, sur le pouvoir de conclure et de mettre en oeuvre des traités et de l'article 133, sur les droits linguistiques. Il faut encore savoir gré à l'auteur de ne pas s'être laissé emprisonner dans les détails techniques au point d'en oublier les "grandes questions", et d'avoir consacré certains développements à des thèmes généraux et fondamentaux — qu'il a probablement eu du mal à classer à l'intérieur de l'ouvrage — comme ceux de la crise canadienne analysée dans ses commentaires de l'article 133 et du "compact theory" et des "states' rights" analysés dans ses commentaires de l'article 69. Au lieu de s'enfermer dans les technicalités de l'article 96, il a préféré, et à raison à mon sens, soumettre quelques réflexions générales sur l'indépendance judiciaire dans ses commentaires sur les articles 96 à 101. En somme, et en dépit d'un mode de présentation qui aurait pu déboucher sur beaucoup de miniaturisme, de lourdeurs et de répétitions, le professeur McConnell a su garder un juste équilibre entre l'ensemble et le détail et a réussi à dire pas mal de choses sur un grand nombre de questions.

Néanmoins certaines analyses manquent, comme sur le processus d'amendement constitutionnel, auquel une brève référence est faite sous l'article 91: 1, à propos duquel l'auteur oublie de nous dire que les droits ou privilèges des législatures et gouvernements provinciaux sont aussi soustraits au pouvoir du Parlement, et en quoi ils consistent; et sur les télécommunications, l'auteur n'ayant que quelques lignes sur la télévision éducative, sous l'article 93. Sans trop savoir s'il s'agit vraiment en l'occurrence d'une faiblesse, je note que l'ouvrage est à peu près exclusivement descriptif et ne contient pratiquement pas de critiques et d'interrogations. Il a en revanche le mérite d'aller dans le détail d'un texte constitutionnel dont on a coutume de ne se

préoccuper que de quelques dispositions, et de présenter même quelques commentaires sur l'île du Sablé, le district d'Algoma et les privilèges fiscaux du Nouveau-Brunswick quant aux droits sur le bois. Sur quelques points de ce genre l'ouvrage instruit même le spécialiste.

Le professeur McConnell vient de faire une contribution utile au droit constitutionnel canadien, spécialement pour ceux qui commencent l'étude et qui, à côté d'ouvrages plus spécialisés, pourront se référer au sien pour replacer les choses dans leur contexte d'ensemble et avoir une vue générale de cet immense et difficile secteur. L'ouvrage, qui se termine par une brève bibliographie et un index des matières et des arrêts, contient aussi des commentaires sur les plus importants amendements apportés à la Constitution canadienne et sur la *Déclaration canadienne des droits*.

François Chevrette, professeur,  
Faculté de droit,  
Université de Montréal.

*Commentary on the British North America Act.* W. H. McConnell, English Abstract.

Professor McConnell's book presents an article by article commentary upon the *British North America Act*. Despite the breadth of his undertaking, he has succeeded in providing the reader with a great deal of information on many questions by maintaining a fine balance between the particular detail and the broad outline of his subject matter. The work is supplemented with references to the most classical study or studies on the issues raised by individual articles of the Act.

Particularly interesting is the commentary on the preamble to the Act, which includes an outline of the development of the English parliamentary system; that on article 9 and following, dealing with executive power; the commentary on article 51, which treats of the system of representation in the Commons; that on article 58, which sets forth the status of the Lieutenant-Governor, and that on article 133, which deals with language rights. The author in avoiding an overly technical and detailed analysis has facilitated the inclusion within his work of a general and fundamental treatment of the important issues; namely, the "Canadian crisis", discussed in his commentary on article 133; the "compact theory" and "states' rights", referred to in his commentary on article 96, and the independence of the judiciary, discussed in the commentary on articles 96 to 101.

Certain important questions, the procedure for constitutional amendment and telecommunications, are not analysed in the detail they merit. The author's method tends to be one of description rather than a focusing on problems or a formulation of critical judgments. Professor McConnell has made a useful contribution to Canadian constitutional law, especially for those who are beginning their study of constitutional law. Such readers will be able, in addition to consulting more specialized works, to refer to Professor McConnell's work in order to place things in their general context and to gain an overall view of this vast and difficult area.